Santé et environnement

De nombreux déterminants influent de façon positive ou négative sur l’état de la santé des populations. Les facteurs environnementaux sont prépondérants ; à l’inverse, le système de soin ne représente qu’environ 15% du poids de l’ensemble des déterminants.

Si un environnement de qualité conditionne la qualité de vie et le bien-être des populations, sa détérioration contribue à la survenue d’intoxications aiguës et au développement, à plus ou moins long terme, de certaines pathologies comme des cancers, des maladies cardiovasculaires ou respiratoires et d’autres maladies chroniques.

La santé-environnement désigne l’ensemble des interactions et effets positifs ou négatifs entre la santé humaine et l’état de l’environnement, liés :

- aux conditions de vie : habitat et bâtiments, pollution de l’air intérieur, bruit, etc.
- au cadre de vie : aménagement, urbanisme, espaces verts, naturels, etc.
- à la qualité des milieux : eau, air, sols
- aux changements environnementaux : climatiques, émergence de zoonoses, etc.

L'ambition du Plan Régional Santé-Environnement 2023-2028 Normandie (PRSE 4)

Une large concertation avec les acteurs des territoires normands et un état des lieux précis, ont permis de révéler les spécificités et les enjeux en santé et en environnement pour la région.

C’est ainsi que ce PRSE 4 retient les principaux enjeux suivants :

- le changement climatique (avec une nécessaire prise en compte des travaux du GIEC Normand sur ce sujet)
- la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé
- la mobilisation des territoires : les collectivités territoriales étant des acteurs essentiels de la santé environnementale ;

Par ailleurs, la prise en compte d’une démarche globale "une seule santé" (One Health) » reliant la santé humaine, animale et la santé des écosystèmes, est apparue plus que jamais nécessaire.

L’État en région, l'ARS Normandie et la Région Normandie copilotent ce plan.

La volonté de la Région (votée en assemblée plénière 2023) est de conduire ou poursuivre des politiques répondant aux enjeux et objectifs de ce PRSE 4.

Aménagement et urbanisme favorable à la santé

Alors que les facteurs socio-économiques et environnementaux pèsent pour près de 70 % dans notre état de santé, bien avant le système de soins (15 %), l’aménagement de nos villes et villages constitue un levier essentiel pour améliorer durablement la qualité de vie de nos concitoyens, préserver leur santé et répondre aux enjeux d’atténuation, d’adaptation au changement climatique et de transition écologique.

Le plaidoyer ”L’aménagement, un levier pour prendre soin des Normands et des territoires” présente les principes, outils concrets et clés de réussite pour agir en faveur de co-bénéfices Santé(s), Nature et Climat.

Agir ensemble pour une seule santé

Le PRSE4 Normandie comprend des actions prioritaires organisées en 4 axes

- **Réduire les expositions environnementales** affectant la santé humaine et celle des écosystèmes
- **Renforcer l'action en santé-environnement** menée par les collectivités dans les territoires
- **Prévenir les risques liées aux zoonoses et aux espèces animales et végétales** nuisibles à la santé, dans une approche « Une seule santé »
- **Informer et développer les capacités d'agir** des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien.

Il s'adresse à des publics bien identifiés, qui sont ciblés par différentes actions, de manière transversale au sein du Plan. Sa mise en œuvre nécessite l'implication de tous : élus, institutions, professionnels, citoyens, etc.

Ce plan constitue un outil complémentaire à de nombreux autres plans d'action et stratégies, qui participent à l'amélioration de la santé humaine, animale et environnementale.

Consulter le PRSE 4
En savoir plus

Santé, bien-être, c'est facile